

Etats-Unis : comment les avortements ont diminué dans le Nebraska

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 3 août 2011

Une baisse de 10 % des avortements de janvier à juin d'une année sur l'autre : l'Etat américain du Nebraska a enregistré 71 avortements en moins sur ces périodes en 2011 par rapport à 2010 (1 153 contre 1 288). Selon l'association « [Right to Life](#) » ce résultat est probablement lié à l'entrée en vigueur, en octobre dernier, d'une loi qui protège de l'avortement tout fœtus « capable de ressentir la douleur ».

Cette loi aura mis fin aux avortements tardifs, au-delà de 20 semaines de gestation, selon le délai défini (arbitrairement) par la loi.

Pour Julie Schmit-Albin, directrice de la coalition « Right to Life » du Nebraska, cette loi aura déjà eu pour effet de faire déménager LeRoy Carhart, connu pour sa pratique militante de l'avortement tardif, dans l'Etat voisin du Maryland. On attend désormais des statistiques complètes pour déterminer quel « l'impact réel » avait sa présence sur le nombre d'avortements pratiqués dans le Nebraska.

Des lois similaires sont en voie d'entrer en vigueur dans l'Oklahoma, l'Alabama, le Kansas et l'Idaho, sans être contestées juridiquement par les fournisseurs d'avortement.

Ce genre de loi est une bonne illustration de ce que peut obtenir une politique des « petits pas » pour mettre progressivement fin à l'avortement. Imparfait en elle-même – ce n'est pas le fait que l'avortement soit douloureux pour sa victime qui le rend inacceptable, mais le fait qu'il tue un être humain – une telle loi permet néanmoins d'obtenir un consensus sur l'un de ses aspects négatifs et aboutit à remettre en cause le prétendu « droit » à l'avortement au nom du bien des enfants à naître. C'est, au moins, une brèche dans le système.

L'affaire démontre aussi le rôle que joue la loi pour faire diminuer les avortements (ou, *a contrario*, les faire augmenter en assouplissant les conditions) : preuve qu'il faut *aussi* une approche politique, c'est-à-dire une volonté politique de prendre des mesures législatives contraignantes.

© [leblogdejeannesmits](#).